Motion des parents d'élèves et des personnels d'enseignement du collège Paul Claudel de Lagnieu

CA du jeudi 9 novembre 2017

Nous, parents d'élèves et personnels d'enseignement du collège Paul Claudel de Lagnieu, ayant appris le non renouvellement des personnels en contrats aidés de l'établissement, tenons à alerter le Rectorat et le Conseil départemental de l'Ain quant aux conséquences sur les conditions d'accueil des élèves.

Les personnels en contrats aidés assument au quotidien des tâches indispensables au bon fonctionnement du collège et à la sécurité des enfants. Ils surveillent les cours de récréation, les études et le restaurant scolaire. Ils gèrent les entrées et sorties des élèves, leurs absences et retards. Ils assurent aussi les déplacements des élèves ayant des problèmes de mobilité (élèves en fauteuils ou équipés de béquilles).

Début juillet, la Direction avait été informée que l'un des contrats ne serait pas renouvelé. Une autre personne sous contrat aidé, qui, à la fin de l'année scolaire précédente, apprenait qu'il était prolongé, a découvert finalement à la rentrée que son contrat se terminerait à la fin du mois de septembre ! Un contrat aidé qui prend fin était dévolu à la gestion, ce qui va engendrer une surcharge de travail pour le personnel administratif. Ce sont au total soixante heures qui disparaissent pour la vie scolaire et vingt heures pour la gestion. Qui va, dès lors, assumer toutes les missions qui étaient remplies grâce à ces contrats ?

Nous demandons donc la prolongation des contrats aidés pour les personnels concernés du collège, ou, à défaut, le recrutement de personnel en contrat statutaire en nombre équivalent.